Adjudication des travaux communaux pendant la Révolution à Chaingy

Adjudication de travaux pour les bâtiments publics

En messidor de l'an VIII, l'administration municipale du canton souhaite réparer la grange à bois du presbytère, alors bâtiment communal abritant la maison municipale c'est à dire la mairie. Un maçon, Léonard Morlon, établit un descriptif détaillé et un devis prévisionnel de soixante deux francs. Il est prévu qu'il touchera pour ces deux documents des honoraires de trois francs qui seront payés par l'adjudicataire des travaux. L'administration a donné *« à trois fois différents la connaissance du jour de l'adjudication »*. Celle-ci a lieu, le 25 messidor (14 juillet 1800), sous la forme d'une enchère au rabais. Il y a deux compétiteurs, tous deux maçons, Léonard Morlon et François Besançon. Ils portent successivement 24 enchères qui, commencées à soixante francs, se terminent, au bénéfice de Léonard Mothiron, à vingt huit francs.

On trouve dans cette adjudication à côté d'éléments modernes : établissement, rémunéré, d'un descriptif de travaux et d'un devis prévisionnel, appel à la concurrence, un élément archaïque : l'adjudication par enchères verbales au rabais.[1]

Le processus est également utilisé par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, le 19 avril 1807, pour adjuger les travaux de réfection partielle de la couverture en ardoises de l'église. Denis Gargoussin, couvreur à Orléans, a établi, moyennant vingt francs d'honoraires, le descriptif des travaux et le devis prévisionnel qui s'élève à huit cent quatre vingt deux francs. Le maire lance l'adjudication au rabais, pour laquelle il y a cinq compétiteurs. Après seize enchères successives, Joseph Moreau, maître couvreur demeurant rue Saint Laurent à Orléans emporte le marché à six cent quarante neuf francs. Mais le toisé –on aura reconnu ce que nous appelons aujourd'hui métré-- de Denis Gargoussin comporte une erreur grave : quatre vingt trois M2 de couverture au lieu de cent soixante neuf M2 effectifs pour le toit de la nef. L'adjudicataire fait une proposition « proportionnelle » à mille vingt sept francs qui est acceptée par le maire. L'histoire ne dit pas si Gargoussin a été payé pour son devis bâclé.

1 Convenons que ces enchères aux rabais devaient être plus réjouissantes que les séances des modernes commissions d'appel d'offres.